



N° 2020/18
du 20 février 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 FEV. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION

portant transformation d'un emploi communal

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L 211-4 et D 211-7,
- VU la délibération n°2012/107 du 27 décembre 2012 portant organisation du service du Développement Social Urbain,
- Vu l'arrêté n°2019-399/GNC du 26 février 2019 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie
- Considérant la réussite à l'intégration professionnelle pour l'accès au corps des opérateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie (catégorie C),

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Est transformé au sein du tableau des effectifs des emplois communaux le poste suivant :

Ancien emploi		Nouvel emploi	
Grade	Service	Grade	Service
Chargé d'opération temps libre de l'enfant (convention collective)	Développement social urbain	Chargé d'opérations temps libre de l'enfant (opérateur territorial socio-éducatif) - C	Développement social urbain

ARTICLE 2 :

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi et grade ainsi transformés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de l'exercice aux articles et chapitres prévus à cet effet.

ARTICLE 3 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL



LE MAIRE

Willy GATUHAU

[Handwritten signatures of council members]

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
21 FEV. 2020
CONTROLE DE LÉGALITÉ

[Handwritten signatures and initials]

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- SG..... 1
- SGA..... 2
- Service du personnel..... 1
- Trésorier de la province sud..... 1
- Archives..... 1
- Affichage..... 2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU DE
21 FEV. 2020
de la transmission effectuée le
de la notification effectuée le
de la publication effectuée le
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général
Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 21 FEV 2020